



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 19-09-2025 /

Dossier complet le : 19-09-2025 /

N° d'enregistrement : 005887/KK P

1 Intitulé du projet

Extension du magasin E.LECLERC de RIANTEC et creation de cellules commerciales.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

RIVE GAUCHE DISTRIBUTION

Raison sociale

RIVE GAUCHE DISTRIBUTION (E.LECLERC)

N° SIRET

52955563300021

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

LANNUZEL

Prénom(s)

NICOLAS

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A, 41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet comprend d'une part l'extension du magasin existant avec l'extension de la surface de vente à l'Est, la création de réserves au Nord-Est et au Nord-Ouest, l'extension d'une réserve à l'Est, la création de locaux sociaux (vestiaires, sanitaires, salle de pause) et le réaménagement des parkings existants et d'autre part la création de 7 cellules commerciales accompagnées d'un parking au Sud du bâtiment existant.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'agrandir le magasin E.LECLERC devenu trop petit afin d'accueillir les clients dans de meilleures conditions et d'agrandir le parking existant où le stationnement est devenu difficile en raison de l'augmentation de la fréquentation du magasin. Le projet comprend également la création de cellules commerciales permettant de proposer une offre non présente dans l'environnement du projet (espace culturel, magasins de décoration et de textile, bricolage/jardinerie, restaurant, animalerie sans vente d'animaux vivants). En effet les zones commerciales les plus proches proposant ce type de commerces sont situées à Hennebont (9 km) et Lanester (11 km).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux vont se faire en 2 grandes phases : 1) Agrandissement des bureaux et construction des cellules commerciales. 2) Construction de nouvelles réserves et extension du E. Leclerc avec un remodeling du magasin et du parking. La durée prévisionnelle des travaux est de 18 mois environ.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le centre commercial existant est ouvert de 8h30 à 20h du lundi au samedi. Ces horaires seront maintenus pour le magasin E.LECLERC. Les cellules commerciales projetées seront ouvertes sur la même plage horaire mais sur une durée légèrement réduite (non définie à ce jour). L'effectif du centre commercial actuel s'élève à 130 personnes dans le magasin E.LECLERC et 12 personnes dans les cellules commerciales existantes dans le bâtiment. Il passera à 135 personnes dans le magasin E.LECLERC et à environ 50 personnes dans les cellules commerciales projetées. La fréquentation mensuelle du centre commercial représente 99202 passages en caisses actuellement soit une moyenne d'environ 4600 passages en caisses journaliers. Le nombre de clients supplémentaires par jour sur l'ensemble du projet est estimé à 1259 personnes/jour. Le projet est susceptible de générer un trafic supplémentaire de 1141 véhicules par jour (1 sens) et 119 à 122 véhicules nouveaux par heure par sens à l'heure de pointe du vendredi soir. Le nombre de camions susceptible de livrer la nuit varie de 3 à 5. Ces livraisons comprennent les livraisons de la centrale SCARMOR et celles des légumes ARMOR FRUIT. Le nombre de livraisons la nuit n'est pas susceptible d'évoluer suite au projet. Les cellules commerciales seront livrées en journée. Le nombre de livraisons supplémentaires est évalué à 32 camions par jour pour l'ensemble du projet. Les eaux pluviales du terrain sont actuellement régulées dans un bassin végétalisé de 1100 m³. Ce bassin sera agrandi pour permettre la régulation des eaux pluviales du projet. Son volume sera porté à 1650 m³ minimum. Un bassin enterré de 950 m³ complémentaire sera créé pour la régulation des eaux pluviales générées par

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis aux procédures administratives d'autorisation suivantes : Autorisation d'exploitation commerciale (CDAC) - Permis de construire - Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du terrain Surface batie (batiment + auvents) existante	(89758, m²) (8718 m², m²)
Surface batie (batiment + auvents) future Surface de voiries	(26995, m²) (23403, m²)
impermeables (hors auvents et ombrières) existante Surface de	(26311, m²) (0, m²) (5035,
voiries impermeables (hors auvents et ombrières) future Surface de	m²) (1100, m3) (2600, m3)
voiries permeables (hors ombrières) existante Surface de voiries	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité : Riantec
Code postal : 56670 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 3°19'21.0"O Lat. : 47°43'31.7"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : Lat. :
Point de d'arrivée : Long. : Lat. :

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de RIANTEC dont la derniere procedure a ete approuvee le 25/02/2025. Le projet est situe en zone Uic destinee aux activites et installations professionnelles, industrielles et artisanales.

Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Sans objet

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Zones les plus proches : - Marais de Pen Mane a Locmiquelic (type 1 - Numero 530014348) a 430 m au Nord-Ouest, -La Crozetiere a Riantec (type 1 - Numero 530015426), a 470 m au Sud, - Rade de Lorient (type 2 - Numero 530015154), a 430 m au Nord-Ouest et 470 m au Sud, - Estuaire du Blavet (type 1 - Numero 530015666), a 700 m au Nord.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	La zone couverte par un arrete de protection de biotope la plus proche est Le Fond de la petite mer des Gavres (FR3800993), situe a 3 km au Sud-Est.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Le projet est situe a environ 2 km au Sud-Est de la Rade de Pen Mane, a environ 2,3 km a l'Est de la Rade de Port-Louis et a environ 2,1 km au Nord de la mer des Gavres.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune est couverte par le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) 4eme echeance des infrastructures du Morbihan, approuve le 10/07/2024. Les infrastructures concernees par ce PPBE sont les routes nationales N165, N166 et N24. D'apres les cartes de bruit strategique (CBS) du Morbihan, la zone d'etude est situee dans une zone impactee par le bruit de la route
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Absence de zone humide recensee sur le terrain d'implantation du projet. La zone humide la plus proche se trouve a 210 m au Nord-Ouest du projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune est couverte par un plan de prevention des risques littoraux (PPRL) de la Petite Mer de Gavres. La commune n'est pas couverte par un plan de prevention des risques technologiques (PPRT).
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRL a ete approuve par arrete prefectoral le 11/01/2016 et a ete mis a jour le 15/04/2024.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet se trouve en dehors d'un perimetre rapproche de captage d'eau potable. Il est cependant situe dans un perimetre de protection eloigne.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche se trouve a 2,5 km au Sud et correspond aux Zones Dunaires (deux) ; (IDDREAL : 1810303SIA01).

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Les sites NATURA 2000 le plus proche sont : - la Rade de Lorient (Directive Oiseaux - FR5310094), à 400 m au Nord-Ouest ; - Massif Dunaire Gavres - Quiberon, zones humides associées (Directive Habitats - FR5300027), à 580 m au Sud.
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classé le plus proche est le Site Littoral des Dunes et Etangs et DPM (IDDREAL : 1771122SCD02), il est situé à 2,7 km au Sud de la zone d'étude.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	L'établissement est alimenté en eau potable par le réseau d'adduction d'eau potable. Sa consommation pour l'année 2024 était de 1493 m ³ . Les postes de consommation sont les sanitaires du personnel et des clients et les laboratoires de transformation des produits frais. La station de lavage présente sur le terrain est exploitée par une autre société en location.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet ne prévoit pas d'aménagement souterrain susceptible de modifier la masse d'eau souterraine.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Tous les déblais possibles seront réutilisés sur place pour la création de merlons. Les déblais excédentaires seront évacués vers un site de valorisation de déchets (Guyot Environnement à Kervignac)
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Les remblais utilisés sur le site proviendront de la carrière COINTO/PIGEON à Hennebont.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Les remblais utilisés sur le site proviendront de la carrière COINTO/PIGEON à Hennebont.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Site localise dans un perimetre de protection eloigne de captage d'eau potable. Une vigilance est notamment apportee a la gestion des eaux pluviales dans ce perimetre. Rejet des eaux pluviales de ruissellement dans un fosse communal puis au milieu naturel apres traitement in situ, conformément au PLU. Mise en place de cuves de recuperation d'eau pluviales pour reutilisation
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Extension du magasin E.LECLERC sur des surfaces en partie impermeabilisees et sur des espaces verts entretenus. Creation des cellules commerciales sur un terrain non amenege borde par des haies d'arbres de hautes tiges qui seront conservees dans le cadre du projet. Le terrain presente une vegetation composee de hautes herbes et graminées entretenue par fauchage
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Eaux pluviales rejetees regulation in situ dans le fosse bordant le terrain a l'Ouest. Les eaux de ruissellement potentiellement polluees sont prealablement traitees par un separateur a hydrocarbures . Les eaux rejoignent ensuite la Rade de Lorient a 400 m au Nord-Ouest. Les eaux pluviales rejetees par l'etablissmeent ne sont pas susceptibles d'alterer la qualite ni le regine hydraulique du milieu recepteur.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le terrain d'implantation du projet de cellules commerciales non exploite a ce jour est situe en zone Uic du PLU. Il n'est pas situe en zone naturelle ni agricole. Aucun arbre ne sera arrache dans le cadre du projet.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Seisme : risque faible Remontee de nappe : partie Ouest du terrain dans une zone potentiellement sujette aux remontees de nappe. Retrait/gonflement des argiles : risque faible Feu de foret : risque existant, site inclus dans une zone d'obligations legales de debroussaillage Projet situe en dehors d'une zone a risque d'inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Une étude de trafic a été menée par la société EMTIS en septembre 2025 afin de déterminer l'impact du projet sur le trafic local. (Voir annexe) Les conclusions de cette étude sont les suivantes : Le projet générera 1378 véhicules/jour/sens dont 1141 nouveaux en plus de la situation actuelle. A l'heure de pointe du vendredi soir (période la plus chargée), la génération horaire supplémentaire liée au projet commercial sera de 146 v.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les émissions sonores du projet sont liées aux livraisons (+32 PL par jour), aux équipements techniques du magasin E. LECLERC (groupes de réfrigération, TGBT, local déchets) implantés au Nord du bâtiment et au trafic.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Les habitations les plus proches sont localisées à 40 m à l'Ouest du projet (lotissement en projet), de l'autre côté de la RD781 (classement sonore). Les installations techniques du magasin E. LECLERC sont implantées à
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Horaires de l'éclairage : de 8h20 à 20h30. Arrêt automatique en fonction de la luminosité.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Eclairage automatique et commandable à distance. Installation équipée d'un détecteur de luminosité.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Rejets liés au trafic routier des véhicules légers des clients (+ 1259 par jour) et des poids lourds de livraison (+ 32 par jour). Ces émissions diffuses ne sont pas quantifiables. D'après l'étude de trafic réalisée en septembre 2025, l'augmentation du trafic induite par le projet commercial sera assez limitée avec +4,5% à 6,5 % sur les voies principales. Le projet ne sera donc pas à l'origine d'une augmentation significative des rejets.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le projet sera à l'origine d'un rejet d'eaux pluviales et d'un rejet d'eaux usées. Les eaux usées issues des sanitaires seront rejetées au réseau d'assainissement communal bordant la route RD 781. Les eaux usées provenant des
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux pluviales sont rejetées au fosse bordant la RD 781. Les eaux usées sont rejetées au réseau d'assainissement public bordant la RD 781.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les seuls effluents rejetés seront issus des laboratoires de préparations alimentaires du centre commercial. Ces eaux usées seront prétraitées par des séparateurs à graisses avant rejet dans le réseau d'assainissement communal.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Récupération/valorisation/traitement par des prestataires agréés (SARIA, Recycleurs breton, Jalaber Diffusion, ALMA, ECOSYSTEM) Déchets non dangereux produits/an : DIB (42t), déchets organiques (36t), déchets de boucherie (22t), bois, palettes (1300-revendues), plastiques (11t) et papier/cartons (203t) mis en balles, métal (2t), Apports clients : piles (1t)/D3E (7t)/ampoules (0,4t), bouteilles plastiques (200000-recyclées/an)
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Absence de patrimoine culturel, archéologique et architectural remarquable dans la zone d'étude. L'environnement se compose à l'Ouest de la RD781 puis d'habitations et d'une zone agricole, à l'Est d'une zone boisée puis de terrains agricoles et naturels, au Nord de zones agricoles, au Sud, d'une zone artisanale. Les nouvelles cellules commerciales viendront s'implanter dans la continuité du bâtiment existant le long de la limite
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet n'entraîne pas d'extension des limites de propriété du terrain. L'ensemble du terrain d'implantation du projet est situé en zone Uic du PLU de Riantec. Les cellules commerciales viennent s'implanter sur une réserve foncière de l'établissement, non exploitée à ce jour.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Projet de construction d'une salle multisports à Riantec (2024) à 1,3 km au Sud. Hormis le trafic routier généré par les 2 projets sur les axes voisins (rue Pierre et Marie Jaffre notamment) les effets des 2 projets ne sont pas susceptibles de se cumuler. Les incidences du projet de cellules commerciales ne sont pas susceptibles de se cumuler avec les autres projets recensés à proximité de la zone d'étude compte tenu de la distance les séparant et des activités différentes pratiquées (Création d'un parc d'activités économiques dit "Kerros-Bisconte" à Plouhinec (2019) à 8 km au Sud-Est, projets de parkings de l'autre côté de la rade de Lorient).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

URBANISME/SOLS - Mesures d'évitement : Coherence du projet d'aménagement avec le PLU / Terrain d'implantation des cellules commerciales appartenant déjà à l'exploitant. - Mesures de réduction : Limitation de l'imperméabilisation des sols par la création de places de stationnement perméables. / Recherche de l'équilibre Déblais - Remblais dans les aménagements. / Utilisation des voies existantes pour desservir les futures cellules commerciales - Mesures de compensation : / EAU - Mesures d'évitement : Absence de cours d'eau et de zone humide. / Absence de produits polluants stockés au sein du projet. - Mesures de réduction : Maîtrise des écoulements d'eaux pluviales (collecte, régulation et réutilisation) réduisant les surcharges hydrauliques et restituant un débit régulé d'eaux pluviales au milieu. / Traitement par séparateur à hydrocarbures (150 l/s) et régulation des eaux pluviales issues du centre commercial E. LECLERC (terrain déjà aménagé) dans un bassin végétalisé de 1650 m³ puis rejet à débit régulé (27 l/s) vers la fosse communale. / Régulation des eaux pluviales des cellules commerciales dans un bassin enterré de 950 m³ avant rejet gravitaire à débit régulé (8 l/s) dans le bassin végétalisé. - Mesures de compensation : / BRUIT - Mesures d'évitement : Utilisation des voies existantes pour desservir les futurs aménagements. Localisation des zones de livraison des cellules commerciales à l'arrière du bâtiment, à l'opposé de la crèche voisine et des habitations. - Mesures de réduction : Remplacement de la centrale de production de froid du magasin E. LECLERC par une installation plus silencieuse. / Implantation des cellules commerciales au fond du terrain, à l'opposé des futures habitations bordant le RD 791. / Extension du magasin E. LECLERC à l'Ouest créant un écran à la diffusion

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom LANNUZEL

Prénom NICOLAS

Qualité du signataire President de Rive Gauche Distribution

À Redon

Fait le 19-09-2025 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)